

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR25.09PR**

concernant

**une demande d'un crédit d'investissement de CHF 3'200'000.- pour la
rénovation d'une première série de places de jeux communales**

et

**le rapport sur le postulat PO21.04PO du 25 mars 2021 de Madame la
Conseillère communale Aurélie-Maude Hofer, intitulé « Pour un
aménagement de places de jeux inclusives qui rendent le jeu accessible
pour tous »**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 8 avril 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Aurélie-Maude HOFER, Juliana LEON, Stéphane BALET, Nicolas DURUSSEL, Denis GONIN, Bart WIND et de la soussignée, désignée présidente. Monsieur Thierry PIDOUX a été excusé.

La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs Carmen TANNER, Municipale, Julien WOESSNER, Chef de service, Alisa DUNNING, Urbaniste, Alexandre GRUET, Chargé de projet et Ulysse BRANDT du service MEI. Nous les remercions pour la qualité de leur présentation et la clarté de leurs réponses aux différentes questions posées.

1. Introduction

La commission s'est réunie pour examiner le Préavis PR25.09PR portant sur une demande de crédit d'investissement de CHF 3'200'000.- en lien avec la rénovation de huit places de jeux communales. Ce préavis répond également au postulat PO21.04PO déposé par Madame la Conseillère communale Aurélie-Maude HOFER, qui demandait d'étudier la possibilité d'installer des jeux accessibles aux enfants en situation de handicap dans le cadre de futures constructions ou rénovations de places de jeux.

2. Résumé du postulat

Dans son postulat, Madame la Conseillère communale Aurélie-Maude HOFER relevait que les enfants à mobilité réduite ne peuvent aujourd'hui pas accéder pleinement aux places de jeux existantes à Yverdon-les-Bains. Elle soulignait qu'une ville inclusive doit permettre à tous les enfants, quel que soit leur handicap, de jouer et de s'intégrer. Elle proposait notamment la mise en place de jeux adaptés – tels qu'une balançoire pour fauteuil roulant – et demandait qu'un inventaire des possibilités d'adaptation soit réalisé en collaboration avec les associations concernées.

3. Le préavis

En réponse au postulat, la Municipalité a élaboré une stratégie globale de renouvellement des 21 aires de jeux communales hors écoles. Fondée sur une analyse multicritère, cette démarche prend en compte les besoins spécifiques de différents groupes d'âge (petite enfance, enfants, adolescent-es, seniors) ainsi que ceux des personnes à mobilité réduite, avec une attention particulière portée à l'accessibilité et à l'inclusion.

Le présent préavis prévoit une première phase de mise en œuvre, portant sur huit sites répartis dans plusieurs quartiers de la Ville : Roger-de-Guimps, Parc René-Berthoud, Parc du Mujon, Thièle-Mujon, Plage (restaurant), Rives (Quai de Nogent), Pré-du-Canal et Parc du Bullet. Ces interventions visent à remplacer les équipements obsolètes tout en créant de nouveaux espaces favorisant la mixité des usages, avec des jeux adaptés aux enfants en situation de handicap et des aménagements intergénérationnels.

Le projet, dont la réalisation s'échelonne jusqu'en 2031, comprend la rénovation des surfaces, l'installation de revêtements et de mobiliers inclusifs, ainsi que de jeux sensoriels et adaptés. Le crédit sollicité couvre également les frais d'étude, les honoraires, et un pourcent culturel destiné à des interventions artistiques.

La Municipalité a précisé que plusieurs de ces places intégreront des jeux réellement inclusifs, tels qu'une balançoire pour fauteuil roulant – dont l'implantation sera déterminée en fonction des spécificités de chaque site. En parallèle, l'accessibilité des abords sera améliorée par la suppression des seuils et l'utilisation de matériaux adaptés. L'ensemble des projets sera développé en concertation avec des associations spécialisées dans le handicap, afin de garantir la pertinence des choix.

Enfin, une attention particulière est portée à la répartition territoriale des équipements, à leur intégration paysagère et à leur capacité à répondre aux besoins d'un public varié, dans une optique de cohésion sociale et d'inclusivité.

4. Financement et amortissement

Le financement de cette première phase de rénovation repose sur un crédit de CHF 3,2 millions de francs, répartis sur plusieurs années, avec un objectif de finalisation des travaux d'ici 2031. Ce budget couvre non seulement les travaux de rénovation et l'installation d'équipements adaptés, mais aussi les coûts associés à la gestion du projet (études, honoraires, pourcent culturel).

Pour garantir la pérennité de ces équipements, un plan d'amortissement sur plusieurs années a été prévu, permettant de répartir les coûts d'entretien et de remplacement des installations au fil du temps. Cette approche vise à assurer la durabilité des espaces créés tout en respectant les contraintes budgétaires de la Ville. De plus, la Municipalité souligne qu'une part importante des coûts sera couverte par les subventions et soutiens externes, notamment ceux d'associations et d'organismes spécialisés dans le domaine du handicap et de l'inclusion.

5. Discussions

La commission reconnaît unanimement la nécessité de rénover les places de jeux, en raison de leur vétusté, de leur non-conformité aux normes de sécurité actuelles et de leur manque d'accessibilité. La majorité de ces espaces ciblent les enfants de 0 à 6 ans, avec des équipements dégradés et des revêtements inadaptés aux personnes à mobilité réduite.

La stratégie de rénovation proposée par la Municipalité a été globalement saluée. Elle se distingue par une approche inclusive, tenant compte de la diversité des usagers (enfants, adolescent·es, seniors, personnes en situation de handicap) et des besoins sensoriels, ainsi que par une priorisation cohérente fondée sur la fréquentation et les usages.

Certaines réserves ont toutefois été exprimées. Le montant du crédit demandé (3,2 millions de francs) a suscité des réticences dans un contexte budgétaire tendu, certains membres annonçant une abstention en raison du coût.

Des doutes ont aussi été soulevés quant à la portée effective de l'inclusivité. La Municipalité a assuré que chaque projet sera affiné avec des spécialistes du handicap. Elle a confirmé l'intégration d'équipements adaptés (comme des trampolines ou balançoires spécifiques), précisant que la localisation exacte de la balançoire pour fauteuil roulant restait à définir. La postulante, Mme Aurélie-Maude HOFER, prend d'ailleurs acte de l'engagement oral de la Municipalité à intégrer une balançoire pour fauteuil roulant dans le "paquet 1" des rénovations — point essentiel pour elle — et l'en remercie.

6. Conclusion

C'est donc à une évidente majorité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Rachel RYTZ, Présidente et Rapportrice



Yverdon-les-Bains, le 14 mai 2025